

# Chasselas fendant vert



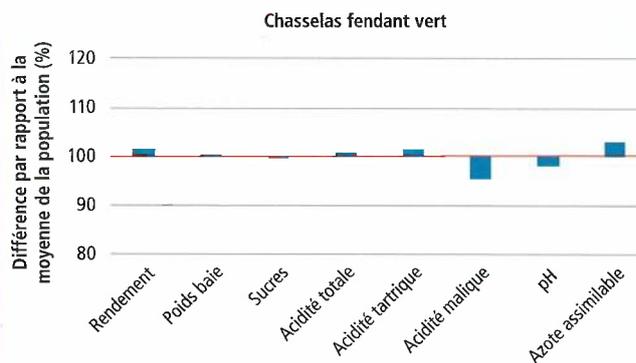
## Origine, importance

Le terme de Fendant vert apparaît déjà dans l'ampélographie de Blanchet (1852). Il est mentionné par la suite dans différents ouvrages sous les termes de Fendant vert de La Côte, Fendant vert de Vinzel ou encore Fendant vert de Meyrin. Il semble avoir été particulièrement répandu à l'ouest du vignoble lémanique (La Côte, Genève, Haute Savoie, Pays de Gex).

## Caractéristiques

Le Fendant vert est un Chasselas à baies charnues qui fendent et ne giclent pas sous la pression. Dans les diverses ampélographies, il est souvent opposé au Chasselas fendant roux, qui lui était essentiellement répandu, dans le passé, à Lavaux et dans le Chablais. Son appellation provient du fait que les baies du Chasselas fendant vert dorent moins facilement sur la face exposée au soleil que celles du Fendant roux. Il présente des grappes de grandes dimensions, assez compactes et très souvent épaulées. Il est fréquemment signalé comme un type caractérisé par un potentiel de production élevé et régulier ce qui n'apparaît pas forcément sur la base des observations rapportées (voir graphique) dans le Conservatoire de Rivaz. Il faut dire qu'il s'agit de matériel végétal non sélectionné issu d'une des rares provenances de ce biotype conservée depuis longtemps déjà dans la collection du domaine expérimental Agroscope à Pully. Le Chasselas fendant vert a été supplanté par des clones de Chasselas fendant roux dans son terroir de prédilection de La Côte dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle.

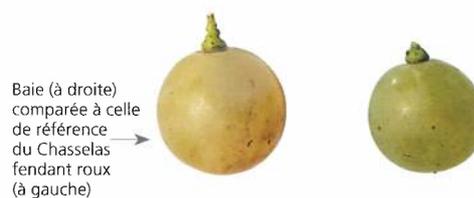
## Observations au conservatoire de Rivaz (moyennes 2012–2019)



Rameau herbacé face ventrale (à gauche) et dorsale (à droite).



Feuille adulte.



Baie (à droite) comparée à celle de référence du Chasselas fendant roux (à gauche)